

Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Commande publique
Domaine marchés publics

DÉCISION MUNICIPALE n°2024-12-26

Objet : Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze
Avenant 2 au marché de maitrise d'œuvre / SPL30-076-01

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles R2194-7 et -8 du code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze;
Vu la convention de mandat confiant la réalisation de cette opération à la SPL 30 ;
Vu le marché de maitrise d'œuvre conclu avec le groupement DE-SO / OMNIUM TECHNIQUE EUROPEEN / OTELIO / CATHERINE MARQUET ;
Vu les travaux supplémentaires à la demande du maitre d'ouvrage ;
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 novembre 2024 ;

Considérant que le programme a été modifié à la suite de travaux supplémentaires ne figurant pas dans le marché initial demandés par le maitre d'ouvrage ;
Considérant que suite à la défaillance de l'entreprise du lot 16, le maitre d'œuvre a dû relancer la consultation et dans ce cadre, le Maitre d'ouvrage a modifié le programme. Le chantier a aussi été rallongé de 2 mois supplémentaires liés aux modifications de programme.

Considérant que le forfait de rémunération d'un marché de maitrise d'œuvre peut être augmenté en cas de modification de programme ;

Considérant que cette modification n'est pas substantielle et qu'ainsi le marché peut être modifié conformément à l'article R2194-7 du code de la commande publique ;

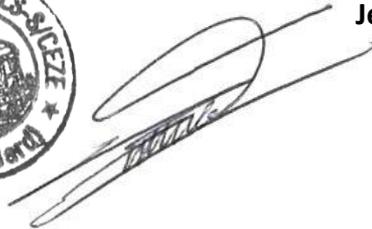
DECIDE

- **D'approuver** la passation de de l'avenant 2 pour le marché SPL30-076-01 pris sur le fondement de l'article R2194-7 du code de la commande publique, pour les montants ci-dessous.

N° du marché	Montant du marché initial tranche ferme € HT	Montant des avenants déjà passés € HT	Montant de l'avenant proposé € HT	Total des avenants € HT	Nouveau montant du marché tranche ferme € HT	% global des avenants
SPL30-076-01	259 607,06	29 927,47	28 989,75	58 917,22	318 524,28	22,69%

- **d'autoriser** le représentant de la SPL30 à signer cet avenant et à le mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée.
- **de confirmer** que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 03 décembre 2024



Le Maire
Jean-Yves CHAPELET